

Image not found or type unknown



## sous-location illégale

Par lui, le 13/02/2019 à 06:50

En cas de sous-location illégale, vaut-il mieux pour le bailleur demander un constat d'huissier tout d'abord ou envoyer une LRAR pour demander au locataire d'arrêter sa sous-location sous peine de sanction?

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !**

**Merci.**